

**Daniel SCHALCK**  
**Maire**  
**Hôtel de Ville**  
**1, Place Saint Blaise**  
**78955 Carrières sous Poissy**

Carrières-sous-Poissy, le 24 mars 2007

Objet : reprise légale des expulsions locatives.

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, la reprise légale des expulsions locatives est effective depuis le 15 mars 2007. Cet état de fait m'inquiète car je considère que les expulsions de locataires pour défaut de paiement de loyers ou de charges locatives sont indignes d'une société moderne. Elles ne prennent pas en compte les difficultés que rencontrent ces personnes (licenciement, difficultés familiales, surendettement ...). Au contraire, elles sont de nature à renforcer la détresse et l'isolement des personnes concernées,

Le rapport 2007 sur l'état du mal logement, rédigé par la Fondation Abbé Pierre, montre que l'évolution du contentieux locatif ne cesse d'augmenter depuis 2000. Par ailleurs, la charte pour la prévention de l'expulsion qui doit être élaborée dans chaque département, avec l'ensemble des partenaires concernés, a sept ans de retard. La récente loi instituant un droit au logement opposable laisse espérer l'iniquité de cette pratique.

Et même, si certains dispositifs sont supposés prévenir l'exclusion et/ou l'expulsion des locataires de leur logement, l'Etat persiste à se désengager de ses responsabilités. Le rapport de la Fondation Abbé Pierre le signifie en ces termes : *« l'effort de la collectivité n'a pas cessé de baisser et il se situe à 1,84 % du PIB en 2006. Ce recul est imputable en totalité à la diminution de la contribution de l'Etat »*.

Dans cet esprit, je vous rappelle la n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, disposant que *« la lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation »*. *« L'Etat, les collectivités territoriales (...) participent à la mise en oeuvre de ces principes. »*

.../...

400, rue Saint Louis – 78955 Carrières sous Poissy  
eddie.ait@wanadoo.fr – www.eddieait.com  
06 88 64 25 38

Mais, aussi, la constitution du 4 octobre 1958, en particulier le Préambule de la Constitution de 1946 qui pose : « *La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement (...). Tout être humain qui, en raison (...) de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* ».

Je précise que perdre son logement prive l'individu ou la famille de toute résidence, que l'absence d'adresse les exclut de toute vie administrative, entraînant la perte de leurs droits. Les personnes concernées se retrouvent alors dans l'impossibilité de se réaliser tant professionnellement que familialement.

C'est la raison pour laquelle, je vous invite à prendre, à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal, un arrêté municipal visant à interdire toute expulsion locative pour impayé de loyer, sur le territoire communal, et à déclarer Carrières « zone de protection des locataires en difficulté pour des raisons économiques ou du fait de l'insécurité sociale. »

Parce que le Maire est chargé du maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique sur l'ensemble du territoire communal, il conviendra également de s'adresser aux bailleurs sociaux et privés afin qu'aucune expulsion ne soit entreprise.

Tous les dispositifs existent pour permettre un maintien dans les lieux à toute personne en difficulté, à condition que l'ensemble des services, y compris ceux de l'Etat, coordonnent leurs actions et s'échangent les informations.

Ces réflexions ne sont pas nourries par une position partisane, mais le résultat d'une expérience collective et de la volonté de garantir à chacun le droit à vivre dans la dignité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Eddie AIT**

Conseiller Régional d'Ile-de-France  
Membre de la Mission d'Information contre la précarité  
et l'exclusion sociale en Ile-de-France (MIPES)

400, rue Saint Louis – 78955 Carrières sous Poissy  
eddie.ait@wanadoo.fr – www.eddieait.com  
06 88 64 25 38